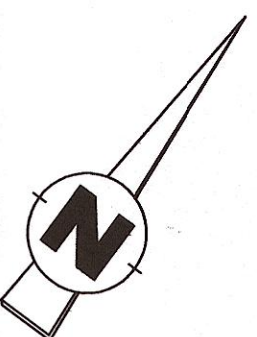
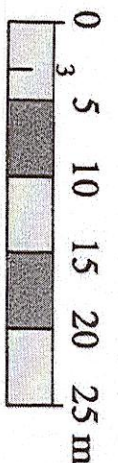


LÉGENDE

- Limite de la demande d'autorisation de lotissement
- Zone d'inconstructibilité
5m de recul par rapport à l'alignement, le long des voies du domaine public et en limite séparative.
Cette disposition ne s'applique pas aux équipements d'infrastructures (transformateurs, poste de relèvement, ...)
Position indicative des accès aux lots
- Découpage de lots possibles entraînant un recul d'inconstructibilité de 5m



COMMUNE DE TERREHAULT

DEPARTEMENT DE LA SARTHE PA10.2

Commune de BONNETABLE

ZA " Le Charme "

ARRIVÉE LE
-3 SEP. 2008
SUDD / ADS

Règlement graphique
(annexe au règlement de lotissement)

Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Maine 301	5 rue Marceau 72110 BONNETABLE Tél. 02 43 52 17 49
Architecte	A3dessa	72000 LA FLEUR BERNARD Rue de la République Tél. 02 43 52 17 49
Bureau d'études V.A.D.		72050 ST ETIENNE Rue de la République Tél. 02 43 52 17 49
Paysagiste	Paysage CONCEPT	72000 OUVES Rue de la République Tél. 02 43 52 17 49
Géomètre	Cabinet Michel Suard	62 avenue de la République 72000 LA FLEUR BERNARD Tél. 02 43 52 17 49
Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS
ESO	A	Modifications de contenu de demande de permis d'aménager
PRO	B	
DCE	C	
EXE	D	
F	E	
G	F	
	G	

JUN 2008

LA MIGEONNERIE

